

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 avril 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Philippe GINOX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Amapola VENTRON.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM 015-9778/21/BM

■ Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association CYPRES et paiement de la cotisation 2021 MET 21/18513/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Centre d'Information pour la Prévention des Risques Majeurs (CYPRES) est une association Loi 1901, créée en 1991, agréée pour la protection de l'environnement en région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il a pour objet principal d'assurer l'information du public sur la prévention des risques industriels et la protection de l'environnement.

Ainsi, il est chargé de promouvoir des actions d'information et de sensibilisation aux risques majeurs et aider les industriels et les collectivités locales et territoriales à mettre en place une politique de prévention des risques. Son activité concerne quatre domaines : l'information préventive, la concertation, la communication, la formation.

Cette association propose à la Métropole de l'accompagner sur sa politique de Prévention des Risques Majeurs dans la formation et la préparation à la survenue d'un événement grave par l'organisation d'exercices de crise à caractères intercommunaux. Le CYPRES complète aussi l'action de la Métropole auprès des communes de son territoire par un accompagnement pour la réalisation du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, un appui à l'élaboration de leur Plan Communal de Sauvegarde et l'organisation d'exercices spécifiques pour tester ce plan

En conséquence, il est proposé d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la Métropole pour l'exercice 2021 et le versement de la cotisation d'un montant de 25.000 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Avril 2021

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n° ENV 001-2085/17/CM du Conseil de la Métropole du 18 mai 2017 portant sur la définition d'une politique métropolitaine pour la prévention et la gestion des risques majeurs ;
- La délibération n° 053-7539/19/BM du Bureau de la Métropole du 19 décembre 2019 portant le renouvellement de l'adhésion 2020 au CYPRES.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que les actions de cette association représentent un intérêt manifeste pour la Métropole Aix-Marseille-Provence en matière de risques majeurs.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de la cotisation au titre de l'année 2021 relative à l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association CYPRES et le versement de la cotisation 2021 d'un montant de 25 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal métropolitain, en section de fonctionnement : chapitre 011 - nature 6281 - Fonction 74.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Gestion des risques majeurs

Olivier FREGEAC

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Avril 2021